



DOCUMENT GRAPHIQUE

COMMUNE : RANVILLE-BREUILLAUD

Numéro

16275

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté de communes Cœur de Charente

CHARENTA

ZONES URBAINES (U)

- Ua : Centres anciens des pôles principal et intermédiaires structurants
- Ub : Bourgs des autres communes, aux villages et aux principaux hameaux
- Uc : Extensions urbaines qui se sont réalisées principalement sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble
- Ue : Grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- Uz2 : Sites économiques accueillant des petites activités artisanales et des activités économiques de proximité

ZONES A URBANISER (AU)

- AUh : Secteurs destinés à accueillir de l'habitat et des activités compatibles avec cette vocation résidentielle
- ALU1 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
- ALU2 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des petites activités artisanales et activités économiques de proximité

ZONES AGRICOLES (Ap)

- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole à protéger

ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES (N)

- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Espaces naturels les plus sensibles d'un point de vue écologique
- Nf : Espaces boisés
- Ni : Espaces naturels accueillant des activités de loisirs
- Nls : Emprise constructible des sites accueillant des activités de loisirs (STECAL)
- Nt : Espaces naturels accueillant des activités touristiques
- Nts : Emprise constructible des sites accueillant des activités touristiques (STECAL)
- Nzs : Emprise constructible des sites accueillant des activités économiques isolées (STECAL)
- Npw : Secteurs artificialisés à dominante naturel pouvant accueillir des installations de production d'énergie renouvelable
- Npus : Sites destinés à l'accueil des gens du voyage (STECAL)
- Nes : Eco-hameau d'échoisy

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (Secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
- Secteur de Taille et de Capacité Limitée (STECAL)
- Secteur à protéger pour des motifs paysagers
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et de sous-sol
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (DAP)
- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (arbres isolés)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique

AUTRES DONNÉES (à titre informatif)

- Limites Communes
- Constructions en cours
- Cimetière
- Bâtiments durs
- Bâtiments légers

